



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

2025-12-07

Séance du Jeudi 11 Décembre 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le cinq décembre deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le cinq décembre deux mille vingt-cinq.

Mme Marie-Line LEVALLOIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.**

**Date de convocation :**  
**5 décembre 2025**

Nombre de membres en exercice : **61**  
Nombre de membres présents : **36**  
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **5**  
Nombre de membres excusés : **10**  
Nombre de membres absents : **10**

**Objet : Signature de l'avenant n°2 à la convention financière avec BlablaCarDaily**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT				X	
M. Benoît BALAIS				X	
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE				Mme Gislaine MARIE	
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY					X

<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				

<b>PERIGNY</b>					
M. Jérémie MORU	X				

<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				

<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					X
M. Jean TURMEL					
<b>BEAUMESNIL</b>					X
M. Gilles PORQUET					
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>		X			
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>		X			
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON-VALLOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE					X
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER				X	
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN				X	
M. Alain DECLOMESNIL					
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte CHAPET				M. Gilles FAUCON	
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina SCOLA				M. Frédéric BROGNIART	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

**VIRE NORMANDIE**

M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				X
M. Fernand CHENEL					
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI				X	
M. Guy VELANY	X				

<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			36		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			41		

**M. Lucien BAZIN, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Vire Normandie, donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Le développement de la politique de covoiturage par l'Intercom de la Vire au Noireau se traduit par un partenariat depuis le mois de juin 2025 avec l'opérateur Blablacar Daily. Le montant de la prestation financière conclue entre l'Intercom et l'opérateur est de 10 000€ pour une période d'un an (01/06/2025 au 31/05/2026).

Cette enveloppe arrive presque à son terme à la fin de l'année 2025 avec une progression importante du covoiturage partant ou arrivant sur notre territoire.

Depuis le lancement du partenariat en juin 2025, 130 covoitureurs sont actifs par mois (passagers/conducteurs ou les deux) sur presque 300 inscrits. Ces chiffres varient en fonction des actions publicitaires pouvant être faites par l'Intercom pour faire la promotion de l'application.

Depuis l'existence de l'application, le meilleur mois d'utilisation a été en **octobre 2025** avec **865 trajets**.

L'enveloppe arrive à échéance en début de mois de décembre selon les prévisions de Blablacar Daily. **8 000 € ont été subventionnés auprès des covoitureurs au 14/11/2025** représentant **110 848 kilomètres**, permettant ainsi d'éviter l'émission de **25 tonnes de Co<sub>2</sub>**.

Afin de poursuivre cette dynamique positive pour améliorer les déplacements et réduire le nombre de véhicules, il est proposé d'avancer de quelques mois l'utilisation de l'enveloppe 2026-2027 de 10 000 € permettant de maintenir le dispositif jusqu'à mai 2026.

Pour rappel, le covoiturage incitatif BlablaCar Daily est accompagné par l'Etat dans le cadre du dispositif Fonds Vert « Développement des mobilités durables en zones rurales ». La subvention est de 50% sur une enveloppe de 20 000 € pour la période (2025-2027).

**Ainsi, suivant les avis favorables de la commission « Mobilités » réunie le 7 octobre 2025 et du Bureau Communautaire réuni le 26 novembre 2025, il est demandé au Conseil communautaire après en avoir délibéré, de bien vouloir :**

- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à intervenir, dont le projet est joint en annexe, autorisant une augmentation de l'enveloppe dédiée à l'incitation financière à 20 000€ pour la période du 01/06/2025 au 31/05/2026 pour continuer à subventionner les trajets jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe ;
- engager l'inscription des crédits nécessaires au budget.

### VOTE

#### Vote ordinaire à main levée :

<b>Pour :</b>	<b>41</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté			

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](https://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Mme Marie-Line LEVALLOIS  
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau